

Forums pour les joueurs

Bookmaker/casino hors anj

Par Profil supprimé Posté le 08/07/2023 à 06h16

Bonjour, sa fait bientôt 1 mois que j'ai demandé une interdiction de jeu par lanj, sauf que j'étais déjà inscrit sur un bookmaker qui fais casino aussi qui n'est pas agréé par l anj. Pendant ce mois j'ai fais deux dépôts avec ma carte bleue sur ce site.

Ma question est ce que je risque par exemple une amende pour avoir joué sur un site non anj? Vu que l'interdiction de jeu ne touche pas les sites a l'étranger j'ai cédé a la tentation et ja joué deux fois 20e .

1 réponse

T_099 - 11/07/2023 à 11h08

Bonjour,

Non tu ne risques pas d'amende normalement, mais je te conseille de ne pas remettre sur ces sites « louches ». Premièrement, tu ne vas faire que aggraver ton addiction en continuant à jouer alors que tu avais fais la démarche de t'interdire de jeu.

Deuxièmement, ces sites ne sont pas agréés, c'est à dire que si tu as un litige avec eux, ce qui arrive régulièrement en cas de demande de retrait, tu n'auras aucun recours.

Ces sites devraient être interdits en France malheureusement ils sont très nombreux et de nouveaux arrivent chaque mois.

Bon courage